



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 21 septembre 2023

## OBJET :

DE-23-09-1-14) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE  
ARCADE POUR LA REALISATION D'UN FOYER DE JEUNES  
TRAVAILLEURS DE 34 LOGEMENTS SIS 24, AVENUE AUBERT A  
VINCENNES

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230921-lmc1H11117H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023  
Date de Publication : 25/09/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1<sup>er</sup> octobre 2019 et 5 juillet 2022;

Vu la réalisation par la société Arcade VYV d'un foyer de jeunes travailleurs de 34 logements sis 24, avenue Aubert à Vincennes ;

Considérant que la société Arcade a sollicité auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant d'un million trois cent soixante mille euros (1.360.000. €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 14 septembre 2023,

### D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Attribue à la société Arcade une subvention pour surcharge foncière d'un montant d'un million trois cent soixante mille euros (1.360.000 €), afin d'assurer l'équilibre financier de la réalisation d'un foyer de jeunes travailleurs de 34 logements, sis 24, avenue Aubert à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***